

**RAPPORT ANNUEL 2021**

**Suivi de la mise en œuvre du**

**Plan de gestion des matières résiduelles**

Direction de l’hygiène du milieu

Le 27 juin 2022

**Introduction**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine vous présente son *Rapport annuel 2021 – Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles* complété conformément à la Loi sur la qualité de l’environnement.

Ce rapport fait état des avancements dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine pour l’année 2021. Cet outil est un guide pour les citoyens madelinots, ainsi que pour les élus municipaux en ce qui a trait à la gestion de matières résiduelles.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Responsables et partenaires** | **Échéancier** | **État d’avancement et commentaires** |
| **A** | **Amélioration de la collecte et du traitement des déchets, du recyclage et des matières organiques** | | | |
|  | **Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux 3RV** | | | |
| A1 | **Coordonner et organiser des activités lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD)** | Resp : MIM Part : SCÎM, ZIP, Attention FragÎles, CERMIM | 2017-2021 | EN CONTINU  2018 : Organisation d’un concours visant l’élimination des bouteilles ou contenants à usage unique. Il suffisait de prendre une photo de son contenant réutilisable et de la mettre sur la page Facebook de la Municipalité. Également, des étudiants de l’école Polyvalente des Îles ont pu visiter la Matériauthèque, Ré-Utîles et le CGMR. Divers articles et photos du concours ont été publiés dans le bulletin et la page Facebook de la Municipalité.  2019 : Plusieurs activités sont organisées : un concours de boîtes à lunch zéro déchet dans les écoles primaires, des visites du CGMR, une activité de sensibilisation à la règlementation municipale concernant la réduction des déchets, des opérations de nettoyage, des messages de sensibilisation diffusés à la radio communautaire et dans le bulletin municipal.  **2020 :** Plusieurs activités sont organisées malgré la pandémie. Visite virtuelle des activités du CGMR via la diffusion d’une vidéo. Vidéos Facebook sur des enjeux du CGMR (pressage déchets, recyclage…), messages à la radio communautaire.  2021 : Quelques activités sont réalisées. |
| *La Municipalité organisera et coordonnera chaque année des activités lors de la SQRD. Elle proposera, avec ses partenaires, des activités originales et diffusera un bilan annuel de l'état de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (exemples d'activités : féliciter les meilleures réalisations de l’année, diffuser des activités ludiques et des jeux éducatifs, organiser des visites du CGMR, etc.).* |
| A2 | **S'assurer de la clarté, de la cohérence et de l'homogénéité du message quant au tri à la source** | Resp : MIM Part : - | 2017 | COMPLÉTÉ  2017 : Des rencontres ont eu lieu entre la Municipalité et ses partenaires afin de s’assurer de la clarté, de la cohérence et de l’homogénéité du message quant au tri à la source. Il en est de même pour tous les outils visuels. |
| *Tous les outils et tous les intervenants doivent transmettre le même message concernant les services offerts et les consignes de tri. Tous les outils doivent avoir un visuel unique (logos, couleurs, etc.), être clairs et cohérents.* |
| A3 | **Mettre en œuvre un programme annuel de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles** | Resp : MIM Part : Organismes | 2017-2021 | EN CONTINU  **2018-2019-2020-2021 :** Des calendriers de la collecte sélective, des guides de tri, des affiches plastifiées et des autocollants ont été distribués. Les consignes du tri ont été diffusées à la radio communautaire, dans le bulletin municipal, sur le site internet et sur la page Facebook de la Municipalité. De plus, une vidéo vient tout juste d'être conçue avec Attention Fragîles. Elle montre le parcours des matières résiduelles des Îles, de la collecte au traitement ou l’export. Beaucoup d’images et d'explications sont apportées sur l’écocentre et sur les points de dépôt en vue d’améliorer la qualité des matières résiduelles. Des statistiques sont également présentées. |
| *Pour l'ensemble des secteurs, et en tenant compte des priorités identifiées par la Commission de gestion des matières résiduelles, le programme annuel de sensibilisation devra notamment prévoir ces mesures : - distribuer des outils (guide de tri, calendrier de collecte, affichages, autocollants, etc.) - diffuser les consignes de tri dans les médias (bulletin municipal, radio communautaire, site internet, etc.) - utiliser de nouveaux médias de sensibilisation (ex. vidéos et réseaux sociaux) - poursuivre les tournées de formation dans les écoles, les OMH, les associations et auprès des ainés - réaliser des activités spécifiques pour le secteur touristique et les visiteurs - communiquer sur les économies collectives du tri et le potentiel d'amélioration - diffuser les services, horaires, tarifs et matières acceptées dans l’écocentre et les points de dépôts* |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Responsables et partenaires** | **Échéancier** | **État d’avancement et commentaires** |
| A4 | **Renforcer l'inspection et l'accompagnement des résidents** | Resp : MIM Part : Entreprise de collecte | 2017-2021 | EN CONTINU  2018 : Embauche d’une escouade verte. Des billets d’infraction ont été émis pour le secteur résidentiel et pour les ICI au nombre de 212 au total  2019 :Une escouade verte a été mise en place pour la période estivale et sensiblement le même nombre de billets de courtoisie ont été émis. Des inspections de bacs ont été faites régulièrement par l’agent de sensibilisation.  **2020 :** En raison de la pandémie, cette activité a été moins soutenue. Un suivi des billets de courtoisie et des principaux contrevenants a été poursuivi.  **2021 :** Un nouvel agent de sensibilisation est employé. Il réalise un programme d’inspection au résidentiel et au commercial. |
| *L’inspection des bacs résidentiels sera renforcée afin d’accompagner les résidents qui commettent des erreurs de tri, de rappeler l’obligation du tri à 3 voies à ceux qui ne participent pas au recyclage ou au compostage et de sanctionner les résidents en infractions constantes. Une escouade verte pourra être engagée pour la période estivale afin d’appuyer l’agent de sensibilisation.* |
| A5 | **Renforcer l’inspection, l’accompagnement et la sensibilisation des ICI** | Resp : MIM Part : Entreprise de collecte, organismes | 2017-2021 | EN CONTINU  2017 : Dans le cadre d’un projet, un employé du CERMIM a accompagné et sensibilisé plusieurs ICI pour améliorer la qualité du recyclage  2018 : Plus d’une centaine d’ICI ont été visités par l’agent de sensibilisation pour assurer du tri à 3 voies et sa qualité.  2019**:** Une ressource a été embauchée (journalier) pour venir prêter main-forte à l’agent de sensibilisation en le libérant de quelques tâches afin qu’il puisse se concentrer davantage à la sensibilisation.  **2020 :** En raison de la pandémie, cette activité a été moins soutenue. Un suivi des billets de courtoisie et des principaux contrevenants a été poursuivi.  **2021 :** Un nouvel agent de sensibilisation est employé. Il réalise un programme d’inspection au résidentiel et au commercial. |
| *Le service de visite, d'accompagnement et de sensibilisation des ICI sera intensifié afin de s'assurer partout du tri à 3 voies, d'améliorer la qualité et la quantité détournée et de sanctionner les ICI en infractions constantes. Un rappel du mode de facturation, des coûts et du potentiel d'économie sera envoyé aux principaux ICI. Des ressources supplémentaires viendront appuyer l'agent de sensibilisation.* |
| A6 | **Promouvoir les ICI qui font des efforts remarquables** | Resp : MIM Part : À définir | 2017-2021 | EN CONTINU - ANNULÉ  2018 : Quelques entreprises se sont démarquées pour l’excellence de leur tri à la source et ont été félicitées par la Municipalité par l’entremise d’articles publiés dans le bulletin municipal, notamment la pharmacie Jean Coutu, le resto au P’tit Capitaine, etc.. |
| *Promouvoir la participation locale au programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec ainsi que les ICI qui font des efforts remarquables (ex. remise d'un prix annuel lors de la SQRD, reconnaissance publique lors du gala annuel local, etc.).* |
| A7 | **Viser la suppression progressive de la distribution des sacs plastiques** | Resp : MIM Part : Commerces | 2018-2019 | EN COURS - REPORTÉ  2019 : Le conseil municipal confie la réflexion concernant les suites à donner de ces actions à la *Commission de l’environnement, de l’aménagement du territoire, de l’urbanisme et des changements climatiques*. Cette commission, qui est formée d’élus, de citoyens et d’organismes devra rendre des recommandations. Plusieurs marchés d’alimentation ne distribuent plus de sacs à usage unique. Ils donnent des boîtes de carton, ou vendent des sacs papier ou réutilisables. Quelques entreprises aux Îles suivent le pas et ne donnent plus de sacs à usage unique, dont la pharmacie Jean Coutu.  2019 : la commission se réunit et prévoit déposer ses recommandations au début de l’année 2020. Ses recommandations sont, entre autres, à l’effet de bannir les sacs plastiques à usage unique partout aux Îles.  Avril 2020 : Le conseil municipal approuve la recommandation de la commission, mais sursoit à l’application en raison de la pandémie.  **2021**: Le projet est reporté à l’application fédérale annoncée. |
| *La distribution gratuite des sacs plastiques est une pratique déjà bannie par les principales épiceries. Les commerces seront concertés pour définir comment réduire encore plus l’usage de ces sacs sur le territoire (sensibilisation, conversion aux sacs en papier et réutilisable, journée sans sacs, etc.). Au besoin, une approche règlementaire sera adoptée.* |
| A8 | **Lutter contre le suremballage et l'utilisation des produits à usage unique** | Resp : MIM Part : Commerces et organismes | 2020-2021 |
| *Dans une logique de 3RV, et pour réduire la production et l'exportation de déchets, il est prévu que l'agent de sensibilisation accompagne les commerces afin qu'ils réduisent l'importation et l'utilisation de produits à usage unique (recherche et promotion d’alternatives réutilisables ou compostables, sensibilisation des épiceries, des traiteurs, des restaurateurs et des distributeurs). Au besoin, une approche règlementaire sera adoptée.* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Responsables et partenaires** | **Échéancier** | **État d’avancement et commentaires** |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| A9 | **Soutenir le maintien et l'élargissement de la consigne au Québec** | Resp : MIM Part : Organismes | 2017 | COMPLÉTÉ  Le conseil municipal a pris une résolution soutenant l’élargissement de la consigne. |
| *La consigne est un système qui permet de recycler la matière avec un tri à la source, sans mélange et sans contamination. Il permet d'éviter de générer des produits à usage unique et a un impact social important pour le financement de certains organismes. Pour toutes ces raisons, la Municipalité va soutenir le maintien et l’élargissement de la consigne au Québec.* |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| A10 | **Avoir des bâtiments municipaux exemplaires** | Resp : MIM Part : - | 2017-2021 | EN CONTINU :  2017-2018-2019-2020 : Le tri à trois voies a été implanté dans tous les bâtiments municipaux et le personnel d’entretien a été rencontré et sensibilisé. |
| *Atteindre, à minima, le niveau 2 du programme* ICI ON RECYCLE! *À l’hôtel de ville et dans toutes les salles communautaires municipales.* |
| A11 | **Améliorer le tri lors des évènements et dans les salles communautaires** | Resp : MIM Part : Organisateurs d’évènements | 2017-2021 | EN CONTINU - REPORTÉ  2018-2019-2020-2021 : Une brigade verte est en activité, lorsque disponible, dans les évènements. De plus, il y a utilisation de vaisselles, ustensiles et nappes compostables ou réutilisables.  La pandémie a retardé l’exécution, voire a fait reculer certains aspects (produits jetables). Il va être nécessaire de reprendre ce chantier de travail. |
| *Améliorer le tri lors des évènements selon 5 axes : (i) poursuivre la participation de la brigade verte municipale aux évènements (ii) outiller les utilisateurs des salles communautaires avec un guide évènements zéro déchet (iii) s'assurer que le dépôt de location des salles municipales soit aussi lié à la qualité du tri (iv) exiger l'utilisation de vaisselle compostable ou réutilisable dans les salles municipales et (v) facturer le surcoût de traitement si la qualité est non acceptable.* |
|  | **Activité d'amélioration des services de collectes et de traitement** | | | |
| A12 | **Offrir un service de collecte porte-à-porte à L'Île-d'Entrée et distribuer des composteurs** | Resp : MIM Part : Société des traversiers du Québec, CTMA | 2017-2021 | COMPLÉTÉ  2017-2018 : Le service de collecte porte-à-porte a été implanté, les résidents ont été sensibilisés lors des multiples visites de l’agent de sensibilisation. Le service de collecte est actuellement en service. |
| *Les résidents de L'Île-d'Entrée se verront offrir un service de collecte porte-à-porte à deux voies (déchets et recyclables). Ce service sera réalisé par la Municipalité, avec ses ressources humaines et ses équipements. Des composteurs domestiques vont être distribués gratuitement dans toutes les résidences et un accompagnement sera offert à la population par les agents municipaux pour les aider dans cette transition et les inciter à participer au programme de compostage.* |
| A13 | **Améliorer les conteneurs loués aux ICI** | Resp : MIM Part : Entreprise de collecte | 2017-2021 | EN COURS  2018 : Quelques démarches ont débuté en 2018, notamment l'acquisition de nouveaux modèles de conteneurs 2 verges cubes en plastique qui sont espérés comme étant plus résistants à la corrosion. Une réflexion est amorcée en 2019 pour trouver une méthode pour mieux étancher les conteneurs de 4 à 8 verges cubes.  2020 : Un concept de conteneur à chargement arrière à double pente en fibre de verre est réalisé. Un premier moule pour la fibre de verre est réalisé. Un prototype est prévu début 2021.  **2021**: Une première série de conteneurs est conçue est testée |
| *La qualité des matières recyclables collectées est aussi liée à la qualité des conteneurs. Les conteneurs doivent être fermés, percés et munis d'attaches pour éviter les précipitations et la présence de nuisibles. La Municipalité procèdera à une inspection et à d'éventuelles modifications des conteneurs de recyclage.*  *Dans un premier temps, il sera nécessaire de définir s’il est possible de modifier les conteneurs, quelles modifications pourraient être apportées et si de nouveaux conteneurs doivent être acquis. Selon les résultats de cette analyse, un budget de réalisation sera défini.* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Responsables et partenaires** | **Échéancier** | **État d’avancement et commentaires** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| A14 | | **Évaluer l'opportunité de séparer définitivement les collectes de recyclables des ICI et des citoyens** | Resp : MIM Part : - | | 2017-2018 | | | COMPLÉTÉ  2018 : le nouveau contrat de collecte prévoit une collecte séparée des deux flux de matières, résidentielle et commerciale.  2019**:** Le comité de travail EEQ, Recyc-Québec et la Municipalité étudient les options d’avenir pour le recyclage. Plusieurs recommandations sont déposées, dont l’étude d’une reprise d’un tri partiel aux Îles.  2020 : EEQ et Recyc-Québec proposent de sursoir au projet en raison de la modernisation prévue de la collecte sélective. |
| *La séparation des collectes des citoyens et des ICI permettra de mieux connaître les spécificités de chaque secteur, d'adapter les services d'accompagnement et d'éviter une contamination des collectes de recyclage.*  *Le montant des dépenses de cette mesure dépendra du résultat de l’appel d’offres publiques portant sur la collecte municipale. Cet appel d’offres sera publié en 2016.* |
| A15 | | **Rendre le système de compostage et de traitement des boues de fosses septiques plus efficace** | Resp : MIM Part : - | | 2017-2018 | | | EN COURS :  2018 : des rencontres régulières sont tenues avec le MELCC pour la mise à niveau des opérations. Les travaux de dimensionnement ont débuté avec WSP. Un mode de valorisation alternatif au compostage est recherché pour les résidus marins, en partenariat avec les usines de production.  2019 **:** Les échantillonnages du compost sont réalisés en 2019 en vue de faire l’étude de dispersion atmosphérique en 2020.  **2020 :** Étude de dispersion atmosphérique complétée. Travaux en lien avec le MELCC débutés pour les spécifications du système à venir (sac compostable aux ICI en système ouvert). |
| *Le système de compostage nécessite une complète restructuration pour être plus efficace. Un projet sera déposé au PTMOBC dans le but de financer la construction de piles statiques aérées ainsi que d'agrandir la plateforme et le système de traitement des eaux. Des essais seront réalisés pour tester le potentiel de valorisation agricole de certains composts.* |
| A16 | **S'engager vers une disparition progressive de l'usage des sacs plastiques compostables dans les résidences** | | | Resp : MIM Part : - | | 2018 | EN COURS :  **2019-2020 :** L’action est liée aux travaux de mise à niveau des opérations de compostage. L’objectif municipal de recevoir un compost provenant des résidences en vrac ou en sac papier est toujours aussi présent. | |
| *Le nouveau système de compostage sera un système ouvert qui sera autorisé à traiter les matières compostables en vrac ou dans des sacs en papier. À partir du moment où il sera opérationnel, une campagne de sensibilisation sera déployée pour bannir progressivement l'usage des sacs en plastique compostables dans les résidences. Les épiceries seront alors approchées pour qu'elles en stoppent la vente.* | | |
| A17 | **Améliorer la sécurité du CGMR** | | | Resp : MIM Part : - | | 2017-2021 | EN COURS  2017-2018-2019-2020 : une première section de clôture a été réalisée sur la partie avant du site du CGMR. Une seconde phase est prévue sur la partie arrière du site. | |
| *Le CGMR est un site industriel qui doit être entretenu et sécurisé. Il est notamment prévu d'améliorer les clôtures, l'éclairage, l'entretien des bâtiments et la surveillance.* | | |
| A18 | **Poursuivre la recherche d'un système de traitement plus économique et efficace que l'exportation, statuer et mettre en œuvre.** | | | Resp : MIM Part : CERMIM | | 2017-2021 | EN ATTENTE - REPORTÉ  2018, le contrat de transfert des matières résiduelles est renouvelé. Le besoin d’une solution alternative est toujours là, mais peu d’options sont identifiées et sont en analyse. Les rencontres avec le MELCC suggèrent que les modes de valorisation thermique ne devraient pas être privilégiées.  2021-2022, le contrat de transport et traitement est renouvelé pour 5 nouvelles années. | |
| *Poursuivre la veille technologique, notamment au travers d'une réflexion stratégique et d'une comparaison des systèmes de traitement déjà identifiés tels que la gazéification, la chaine de tri, l'exportation vers les provinces maritimes, un LET, etc. Le budget final sera défini selon le scénario retenu.* | | |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **B** | **Amélioration de la gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition ainsi que des autres résidus de l'écocentre** | | | |
|  | **Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation** | | | |
| B1 | **Offrir un dépliant concernant le tri des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction** | Resp : MIM Part : - | 2019-2021 | NON DÉBUTÉ |
| *Un dépliant détaillant les informations essentielles concernant la gestion des résidus de construction sur les chantiers sera conçu et offert avec chaque permis de construction et de rénovation (ex. matières acceptées, coûts et horaires de l'écocentre, bons usages, etc.).* |
| B2 | **Soutenir les activités de Ré-UtÎles** | Resp : Ré-Utîles Part : MIM | 2017-2021 | COMPLÉTÉ  La Municipalité soutient financièrement les activités de l’organisme, ainsi que le déploiement de la matériauthèque, un nouveau service de récupération des résidus de construction. Un soutien financier supplémentaire est accordé pour le service de collecte des RDD. |
| *La réduction et le réemploi doivent devenir des réflexes pour les citoyens. Ce message est porté par Ré-Utîles. Il est donc important de soutenir les activités courantes de l’organisme ainsi que ses projets de développement, notamment l’acquisition de son bâtiment et le déploiement de nouveaux services de récupération et de valorisation (ex. guenilles, bois, etc.).*  *Le montant prévu représente l’engagement annuel de la Municipalité pour soutenir les activités régulières.* |
| B3 | **Renforcer la lutte aux dépôts clandestins et aux déchets dans l'environnement** | Resp : MIM Part : organismes | 2017-2021 | EN CONTINU  2017-2018-2019-2020-2021 : La Municipalité offre un appui logistique et financier aux gens et organismes qui effectuent des corvées de ramassages pour retirer les déchets jetés dans l’environnement. Elle fournit gratuitement gants et sacs aux organismes qui ont font la demande. De plus, lorsqu’il s’agit de corvées plus importantes, comme celle effectuée par les clubs optimistes des Îles, elle met des équipements à leur disposition, soit des remorques, des conteneurs ou autres. La Municipalité procède aussi elle-même au nettoyage dans certains secteurs. |
| *Une campagne de lutte aux dépôts clandestins sera déployée. Les mesures suivantes sont prévues : (i) renforcer le suivi et l'application du règlement; (ii) publiciser les cas dans le bulletin municipal avec un rappel des risques encourus, des coûts collectifs, des risques environnementaux, etc.; (iii) offrir un appui logistique, voire financier, aux organismes qui réalisent des activités visant à retirer les déchets que l'on retrouve dans l'environnement (ex. corvées de ramassage, dépôts clandestins, etc.); (iv) promouvoir les services de l'écocentre et des points de dépôts (action A3); (v) revoir la tarification de l’écocentre pour décourager les dépôts clandestins (action B8) et (vi) réaliser une surveillance des anciens dépotoirs.* |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | **Responsables et partenaires** | | **Échéancier** | | **État d’avancement et commentaires** | |
|  | **Activité pour l'amélioration des services de l'écocentre et des points de dépôts** | | | | | | | |
| B4 | **Concerter le milieu de la construction** | | Resp : MIM Part : Acteurs du secteur de la construction | | 2017 | | ANNULÉ | |
| *Concerter un panel d'acteurs du milieu de la construction pour identifier comment améliorer la gestion des résidus de construction, notamment les moyens d'améliorer le tri sur les chantiers, les services de l'écocentre ainsi que les méthodes de récupération et de valorisation.* | |
| B5 | **Recentrer la fonction des sites de transbordement de Grande-Entrée et de Havre-Aubert en points de dépôts** | | Resp : MIM Part : - | | 2017 | | COMPLÉTÉ  2018 : Publicisation des matières acceptées et refusées aux sites de transbordement pour sensibiliser les usagers qu'il s'agit de points de dépôts et pas d'écocentres. | |
| *Les sites de transbordement ne sont pas des écocentres. La liste des matières admissibles sera réduite aux objets (ex. matières dangereuses, appareils électroménagers, pneus déjantés, etc.) et exclura le vrac. Les sites de dépôts seront réaménagés en conséquence.* | |
| B6 | **Améliorer la signalisation à l'écocentre** | | Resp : MIM Part : - | | 2018 | | COMPLÉTÉ  **2020** : Une reconfiguration de l’entrée du site du CGMR est réalisée pour mieux distinguer la clientèle, des activités industrielles. La séparation des flux améliore la sécurité, améliore la signalisation et rend les opérations plus efficaces. | |
| *Une meilleure signalisation à l'écocentre permettra une plus grande efficacité et un meilleur tri.* | |
| B7 | **Accroitre les options de tri à l'écocentre** | | Resp : MIM Part : Ré-Utîles | | 2018 | | COMPLÉTÉ  L’écocentre est désormais doté de deux filières pour le bois selon deux catégories, les coquillages sont récupérés dans un contenant. Un conteneur maritime 20 pi avec porte latérale est installé pour les matières dangereuses et les électroniques. | |
| *Plus les matières sont triées, plus elles sont valorisables. L'écocentre doit mettre en place de nouveaux conteneurs pour séparer les coquillages, la fibre de verre, le "bois propre" du "bois mélangé", les différents agrégats, etc.* | |
| B8 | **Revoir la tarification de l'écocentre** | | Resp : MIM Part : - | | 2017-2018 | | COMPLÉTÉ  2018 : Première modification de la grille de tarification des apports volontaires au CGMR pour les ICI principalement.  **2020**: La refonte du système de tarification des citoyens nécessite des aménagements logiciels. La mise en œuvre est prévue au prochain PGMR. | |
| *Actualiser la tarification actuelle pour qu'elle reflète les coûts de traitement de chaque matière (ex. déchets, compost, résidus de construction, matières dangereuses, pneus hors dimensions, résidus hors-norme, etc.). Rechercher un système efficace pour offrir aux citoyens un service de gratuité annuel à l'écocentre (ex. coupon de gratuité, volume annuel, etc.).* | |
|  | **Activité pour l'amélioration du traitement et de la valorisation** | | | | | | | |
| B9 | **Récupérer, broyer et valoriser le bois de l'écocentre** | | Resp : MIM Part : Ré-Utîles, CERMIM | | 2017-2021 | | COMPLÉTÉ  2018 : Le bois est trié à l'écocentre et la section de meilleure qualité est acheminée au broyeur pour être valorisée au compost.  **2019-2020 :** Les discussions tenues avec le MELCC (voir action B13) suggèrent que la valorisation énergétique n’est pas une option autorisée selon les méthodes habituelles. La municipalité poursuit les opérations de transbordement. | |
| *Mettre en place les moyens pour traiter le bois reçu et accumulé au CGMR : exploiter le broyeur à bois et valoriser les copeaux au compostage, favoriser la récupération et la valorisation par Ré-Utîles, mettre en place une méthode de récupération de bois de chauffage pour les citoyens et rechercher d'autres filières de valorisation.* | |
| B10 | **Récupérer et détourner plus de textile résiduel** | | Resp : Ré-Utîles, Coop La Machine, Comptoir familial Part : MIM | | 2017-2021 | | COMPLÉTÉ  2018 : Soutien technique aux organismes, notamment Ré-Utîles qui commence la valorisation du textile comme guenilles ou le CERMIM qui étudient le potentiel de valorisation comme absorbant pétrolier.  2019 : Soutien au projet expérimental d’absorbant pétrolier. Étude technique et règlementaire complétée. Mise en œuvre prévue par Réutîles. | |
| *Accroitre la récupération et la valorisation des textiles en soutenant les intervenants en place, en favorisant l'augmentation des quantités détournées ainsi qu'en soutenant la mise en place de nouvelles filières de valorisation (ex. production locale de guenilles).* | |
|  | | **Responsables et partenaires** | | **Échéancier** | | **État d’avancement et commentaires** | |
| B11 | **Tester une filière de récupération et de valorisation des coquillages** | Resp : MIM, CERMIM, MAPAQ Part : - | | 2017-2021 | | COMPLÉTÉ  2018 : Soutien et participation à un projet de valorisation des coquillages dans l'agriculture comme amendement calcique. En 2018, 300 tonnes de matériel ont été analysées et concassées pour être valorisées.  **2019-2020 :** Fin du projet pilote. Étude règlementaire, technique et économique complétée. | |
| *La Municipalité participe actuellement à un projet de valorisation agricole pour les coquillages acheminés au CGMR. Toutefois, on constate que certains continuent de jeter leurs coquilles dans la nature. Cette action vise donc à identifier et tester des méthodes pour accroitre la récupération et la valorisation de ces résidus, comme la mise en place de points de dépôts, la gratuité au CGMR, etc.* |
| B12 | **Rechercher, tester et mettre en place des filières de valorisation pour les résidus de CRD de l'écocentre** | Resp : MIM Part : Ré-Utîles, CERMIM | | 2017-2021 | | EN COURS – REPORTÉ  2018 : Soutien et participation à un projet pilote de valorisation locale du bardeau d'asphalte dans la valorisation routière en collaboration avec Recyc-Québec, le CERMIM et deux entreprises du territoire.  **2019-2020 :** Construction d’une section expérimentale de chemin. Étude règlementaire, technique et économique complétée. Attente des résultats sur l’usure du chemin pour déterminer le potentiel de mise en œuvre. | |
| *Tester des filières de valorisation pour chaque résidu de CRD de l'écocentre. Par exemple : le concassage et la valorisation dans la construction des agrégats, le broyage et la valorisation routière du bardeau d'asphalte, etc.* |
| B13 | **Identifier un mode d’élimination acceptable pour les matières accumulées** | Resp : MIM Part : CERMIM, MDDELCC | | 2017-2021 | | COMPLÉTÉ  2017-2018 : Essais d'export des résidus de CRD pour élimination (Maritimes)  2018 : Appel d'offres pour contrat d'export de 1000 m3 , puis 3000 m3  2018 : Formation d'un comité spécifique avec le MELCC. Étude sur les volumes et quantités accumulées.  2019 : Discussions avec le MELCC stipulent que la valorisation énergétique du bois n’est pas acceptable selon les méthodes habituelles. Le transbordement est la seule option réalisable à court terme.  **2020-2021 :** Signature d’une entente de financement avec le Gouvernement du Québec. Export de 12 000 tm de bois accumulé. Dépôt d’un CA pour l’export des déchets enfouis. | |
| *La Municipalité souhaite identifier un mode d’élimination acceptable. Pour ce faire, elle vise à évaluer s’il est possible de réduire les frais de transport et d’élimination (ex. tamisage, utilisation comme matériel de recouvrement d’un LET, partenariats industriels, etc.), s’il est envisageable de procéder à une élimination locale (ex. construction d’un LET spécifique) ou à définir un modèle économique acceptable pour l’exportation et l’élimination (partenariat financier gouvernemental, coûts, mode de transport). Selon les résultats, un budget, un échéancier et des partenariats devront être définis. Dans le cadre de cette action, la Municipalité souhaite s’entourer d’experts et travailler en partenariat avec le MDDELCC.* |
| B14 | **Appuyer les initiatives de valorisation des résidus de l'écocentre** | Resp : MIM Part : Attention FragÎles, CERMIM, ZIP, entreprises… | | 2017-2021 | | COMPLÉTÉ :  2018-2019 : Soutien et participation à un projet de valorisation des cordages. Début de projet expérimental en 2019. (voir B10) | |
| *Toutes les initiatives permettant la valorisation efficace et économique des résidus de l'écocentre sont les bienvenues et pourraient être soutenues, notamment les projets de lutte à l'érosion côtière (valorisation des casiers à homards et des sapins de Noël).* |
| **C** | **Amélioration de la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus électroniques** | | | | | | |
| C1 | **Promouvoir et opérer les points de collecte des RDD et des résidus électroniques** | Resp : MIM Part : Ré-Utîles | | 2017-2021 | | COMPLÉTÉ  2017 : Meilleure information sur le site internet municipal.  **2020 :** Signature d’une entente avec ARPE. Amélioration des équipements de récupération (ilot et conteneur maritime avec porte latérale). | |
| *Lister et publiciser la liste des points de dépôts ainsi que les résidus qui y sont acceptés. Améliorer les équipements de récupération dans les points de dépôts (ex. îlot de récupération).* |
| C2 | **Mettre en place de nouveaux services de collecte des RDD et des résidus électroniques** | Resp : MIM Part : Ré-Utîles | | 2017-2021 | | COMPLÉTÉ  2018 : Mise en place d'un point de dépôt des RDD sur l'île centrale (chez Ré-Utîles). Pas de nouveau service implanté. | |
| *Implanter un point de dépôt des résidus électroniques sur l'île centrale et évaluer l'opportunité d'offrir un nouveau service de récupération mobile, à savoir une remorque se déplaçant dans chaque village.* |
| C3 | **Rechercher une filière de valorisation locale des huiles usées végétales** | Resp : MIM Part : - | | 2010-2021 | | REPORTÉ  2019**:** Une entreprise agricole se dote d’une fournaise adaptée pour sa serre et réalise des essais de chauffage avec l’huile végétale. | |
| *Les huiles usées végétales sont généralement exportées. La recherche d'une filière de valorisation locale de cette ressource énergétique serait pertinente.* |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Responsables et partenaires** | **Échéancier** | **État d’avancement et commentaires** |
| **D** | **Amélioration générale des services d'administration et de règlementation** | | | |
| D1 | **Renforcer l'application de la règlementation** | Resp : MIM Part : - | 2017 | COMPLÉTÉ  2018 : Modification du règlement des matières résiduelles. Meilleur suivi des billets de courtoisie.  2021 : Révision des règlements de collecte et préparation d’un règlement écocentre. Application prévue en 2022. |
| *Revoir le système d'émission des billets de courtoisie et d'infractions au tri pour les résidents et les ICI (règlement 2003-02 et amendements). Accroitre l'inspection des résidences et des ICI (actions A4 et A5) et accroitre le suivi règlementaire des cas de dépôts clandestins (action B3).* |
| D2 | **S'assurer que la tarification des ICI est adaptée, sans entraver l'activité économique** | Resp : MIM Part : - | 2017-2018 | COMPLÉTÉ  2018 : Première modification de la grille de tarification des apports volontaires des ICI au CGMR.  2021 : Révision de la grille tarifaire de collecte ICI. Application en 2022 |
| *Les contrats de collecte des ICI dépendent du type de conteneurs, de la fréquence de collecte, du type de matières, etc. Ils doivent permettre de payer les coûts de traitement et de transport.* |
| D3 | **Mieux comptabiliser les flux de matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine** | Resp : MIM Part : Ré-utÎles, entreprises | 2019-2020 | COMPLÉTÉ  2018-2019 : Acquisition d'un logiciel professionnel de comptabilisation des flux de matières au poste de pesée. Révision des catégories de produits et formation du personnel. |
| *Définir une méthodologie pour comptabiliser les quantités détournées par le réemploi et par des intervenants locaux (ex. cartons et plastiques) afin d'avoir un bilan plus complet de la performance du territoire.* |
| D4 | **Poursuivre l'évaluation du partage de responsabilité des opérations de gestion** | Resp : MIM Part : - | 2017-2021 - | EN COURS  2018-2019: Conception d’un projet pilote sur la valorisation du bardeau d’asphalte en partenariat avec le CERMIM et des entreprises privés (P.B. Entreprises, Terrassement Maxime Deblois) |
| *Les opérations de gestion des matières résiduelles sont réparties entre la Municipalité et d'autres intervenants. La MÎM réalise certaines étapes et en sous-traite d'autres par contrat. Ce partage des responsabilités sera réévalué.* |
| **E** | **Poursuite des services essentiels de gestion des matières résiduelles et des boues de fosse septique** | | | |
| E1 | **Poursuite des services de collecte et de traitement des matières résiduelles** | Resp : MIM Obj : - | 2017-2021 | EN COURS |
| E2 | **Poursuite des services de vidange et de traitement des boues de fosse septique** | EN COURS |